



PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 29 octobre 2020

Installation du comité local de cohésion des territoires

Le préfet de la Réunion a présidé lundi 26 octobre 2020 la réunion d'installation du comité local de cohésion des territoires.

Ce comité est l'émanation locale de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT), née de la fusion du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), de l'Établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (Epareca) et de l'Agence du numérique. Cette Agence nationale, sous la tutelle du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et dont la gouvernance laisse une part importante aux élus, facilite l'accès des collectivités locales aux ressources nécessaires pour concrétiser leurs projets : ingénierie technique et financière, partenariats, subventions...

Elle prend en compte les différences entre les territoires et adapte son action à leurs besoins.

Mode d'intervention de l'ANCT

L'agence intervient selon les modalités suivantes :

- elle propose du soutien en ingénierie de projet : mise à disposition d'experts de haut niveau pour faciliter la définition et la réalisation des projets locaux ;
- elle appuie les collectivités locales pour les aider à faire émerger et à piloter leurs projets par le biais des Fabriques prospectives ;
- elle propose de l'assistance à maîtrise d'ouvrage publique (montage, instruction, financement de projets...) ;
- elle définit et pilote des programmes d'appui nationaux tels que Action cœur de ville, France services ou Petites villes de demain.

Le rôle du préfet

Le préfet est le délégué territorial de l'Agence à La Réunion. A ce titre, il est l'interlocuteur des élus qui souhaitent solliciter l'appui de l'ANCT sur un projet. Il mobilise les compétences nécessaires au sein des services de l'Etat, des opérateurs (Anah, Anru), de ses partenaires (Banque des territoires, Agence française de développement, Ademe) et des acteurs volontaires pour participer au projet (EPA, EPF, Action logements, AGORAH, CAUE...).

Contact presse

Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77

Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr

Internet : www.reunion.gouv.fr

Le préfet est assisté de deux délégués territoriaux adjoints - le secrétaire général aux affaires régionales et le directeur de l'environnement de l'aménagement et du logement - dans ses travaux en lien avec le comité local de cohésion des territoires. Celui-ci bénéficie d'une représentation diversifiée et équilibrée puisqu'il comprend, outre les services de l'Etat et ses établissements publics, des représentants des collectivités territoriales et des opérateurs intervenant dans le champ de l'ingénierie au profit des collectivités et de leurs groupements.